

Liaisons

SAINT-LAURENT-BLANGY



A la lecture de ce nouveau numéro de Liaisons, je vous propose de voyager et de flâner dans le Domaine de Vaudry-Fontaine où la commune va entamer des travaux de rénovation de la fontaine. Cette rentrée est aussi le moyen de faire le tour de différents projets en cours dans notre commune : du bassin d'orage qui avance à grands pas, à la pose de la première pierre de la nouvelle résidence de la Place Victor-Hugo, d'évoquer la construction de la future base nautique sur le Val de Scarpe, au Port Fluvial.

Après un confinement qui nous a vu changer nos pratiques, le vélo a pris, dans la tête de nombre de nos concitoyens, une place importante. A Saint-Laurent-Blangy, en collaboration avec l'ADAV, un atelier vous permet de réparer votre vélo, mais aussi d'évoquer toutes les pratiques et d'engranger des conseils. N'hésitez pas à vous rendre chez « Soignons les Biclous » !

Cette rentrée, maîtrisée par l'ensemble des services municipaux, exemplaire dans leur approche de la crise sanitaire, ne doit pas masquer le manque d'incivilités de certains. Des dépôts sauvages, des jets d'ordure..., nous avons décidé, avec l'ensemble du conseil municipal, de faire la chasse à ceux qui veulent salir, au propre comme au figuré, notre commune. Le travail des services techniques se doit d'être respecté par tous. Nous y veillerons un peu plus dans les jours, les semaines et les mois qui viennent.

Permettez-moi enfin de vous demander la plus grande vigilance, de prendre soin de vous et des vôtres. Il convient évidemment de rester très prudent, tant le virus semble circuler encore et encore. Faisons preuve de solidarité en ces moments compliqués pour tous. En étant attentif à l'autre et en étant unis nous pourrions aborder les prochains mois positivement.

Vous le voyez, notre commune avance et grandit encore et encore. Elle a besoin de vous, de vous tous, petits et grands, pour continuer à vivre, à grandir et à se développer de façon harmonieuse et durable.

Nicolas Desfachelle

Maire de Saint-Laurent-Blangy
Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras



PERMANENCES

Nicolas Desfachelle, Maire, vous reçoit sur rendez-vous lors de ses permanences à l'Hôtel de Ville chaque semaine.

Contact : Madame PLOUVIEZ 03.21.50.14.00 / maire@saint-laurent-blangy.fr

INFOS PRATIQUES

Du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h

Tél : 03.21.50.14.00 / Fax : 03.21.22.16.20
Rue Laurent Gers, 62223 Saint-Laurent-Blangy
mairie@saint-laurent-blangy.fr

Retrouvez toute l'information sur notre site :
www.saint-laurent-blangy.fr



Le nouveau pôle nautique sera implanté au port fluvial



Cela fait quelque temps qu'une réflexion est menée sur l'avenir de la base nautique. Les élus de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) ont tranché dernièrement et ont fait le choix d'une nouvelle construction à proximité du bassin d'eau plate avec d'un côté l'activité du club et les compétitions, et de l'autre la base de loisirs.

La réalisation de ce nouvel équipement s'inscrit dans le cadre du développement du Val de Scarpe, à la croisée d'Arras, de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas-lez-Arras. **C'est la première pierre de la reconfiguration d'un site qui était le cœur industriel d'Arras.** C'est là en effet que l'on retrouvait de grandes usines comme Fauvet-Girel par exemple. Il donnera le ton de la qualité du futur quartier du Val de Scarpe.

Le nouveau bâtiment, dédié au club de canoë-kayak local, aura une superficie de 820 m². Il a été entièrement pensé avec les principaux utilisateurs, à savoir le club immercurien. Il comptera deux étages, sera entièrement tourné vers l'eau et offrira une grande terrasse qui permettra notamment au public d'assister aux compétitions avec une vue imprenable. Son architecture sera contemporaine, et il dégagera de l'énergie positive.

Ce projet porté par la CUA sera d'un montant total de 3,4 millions d'euros ht subventionné à plus de 60%. Ce nouveau bâtiment va permettre à l'actuelle base nautique de devenir une base de loisirs où tout à chacun pourra pratiquer des sports d'eau principalement, comme le canoë, le kayak, le rafting, l'hydrospeed, le hot-dog ou encore l'air-boat. D'autres activités comme le VTT, le tir à l'arc ou encore la course d'orientation sont également proposées.

Le projet, validé dernièrement par les élus de la CUA, va désormais entrer en phase active. Les travaux pourraient alors démarrer en octobre 2021 et durer un peu plus d'un an. L'objectif est finalement que ce magnifique outil soit prêt pour début 2023, dans l'optique des Jeux Olympiques de Paris en 2024. Il servira de centre de d'entraînement à certaines nations mondiales qui viendraient se préparer à Saint-Laurent-Blangy.



ICI VIVENT LES JEUX

C'est officiel, sept équipements du territoire ont obtenu le précieux agrément pour devenir centre de préparation pour les JO de Paris.

Le futur pôle nautique accueillera les entraînements en paracanoë ainsi que la préparation pour le canoë-kayak courses en ligne et l'actuel stade d'eaux vives Robert Pecqueur sera référencé pour les épreuves de canoë-kayak slalom.

Une aubaine pour le Grand Arras et l'ensemble de nos communes, une nouvelle marque de reconnaissance d'un territoire engagé pour le développement du sport et qui accueille déjà de nombreux athlètes de haut niveau.

Un nouveau lotissement en bordure du Parc d'Immercourt

La première pierre d'un nouvel ensemble immobilier de cinquante-huit logements a été posée, fin septembre, rue de Versailles, et plus précisément Place Victor-Hugo, près de l'EPADH « Soleil d'Automne ». Ce projet accueillera des logements collectifs, mais aussi des maisons individuelles.

Sur l'ensemble de ces logements, vingt-sept seront bâtis par SIA Habitat, pour près de 3,5 millions d'euros. Vingt-quatre logements locatifs aidés seront pris en charge par Habitat Hauts-de-France, et comporteront une à trois chambres, pour un investissement de 3,3 millions d'euros. Enfin, sept maisons individuelles seront construites par COPRONORD Habitat, pour un peu plus d'un million d'euros, et seront mises en vente à 155 000 € pour un T3 et 185 000 € pour un T4. La construction de ces logements, et notamment des deux immeubles collectifs, va permettre une trouée qui permettra, de la rue de Versailles, de voir le magnifique Parc d'Immercourt.

Ces nouveaux logements sont le parfait reflet de la politique sociale de mixité voulue par l'équipe municipale. En dix ans, la commune a gagné mille habitants. Saint-Laurent-Blangy accueille sept cent cinquante entreprises et cumule cinq mille cinq cents emplois.



Saint-Laurent-Blangy : un parcours résidentiel adapté pour chacun.

Le démarchage mieux encadré

Vrai ou faux démarcheur ? Vous êtes souvent nombreux à vous poser la question quand quelqu'un sonne à votre porte. Pour éviter de générer de l'inquiétude chez les personnes démarchées, et notamment les personnes âgées, la commune vient de prendre un arrêté encadrant le démarchage.

Pour démarcher à domicile dans la commune, la personne devra être en possession d'une autorisation municipale qu'elle devra demander au préalable en mairie. Cette autorisation comportera le nom de la personne, le nombre de démarcheurs et la période de démarchage. De plus, le démarchage ne sera autorisé dans la commune que du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30. L'attestation accordée sera à présenter aux administrés, mais aussi aux services municipaux, à la police, à la gendarmerie ou de toute autorité le requérant. Le démarchage sera interdit dans les lieux de résidence et de vie collective pour personnes âgées ou dépendantes.

Monsieur le Maire a confié le dossier à Philippe Mercier, adjoint délégué.



Un terrain de pétanque, rue de Pierrefonds

C'est le sport roi des vacances. Mais c'est aussi devenu celui d'un grand nombre de joueurs de la rue de Pierrefonds et des Immercuriens en général. C'est en effet à cet endroit qu'un terrain de pétanque a vu le jour récemment. « C'est pratique et sympa, nous explique un joueur du dimanche. C'est près de la maison, et c'est convivial. Et puis, cela nous rappelle un peu les vacances. » Le week-end, le terrain ne désemplit pas. « Il y a du monde effectivement. Plusieurs générations s'y croisent et c'est très convivial. Il y a même des petits tournois qui s'organisent parfois. »



Une ombriwatt à Saint-Laurent-Blangy

Lors du conseil municipal du 24 juin dernier, les élus ont voté la pose d'une ombriwatt. Cet équipement, proposé par EDF - ENR sera posé derrière la mairie et va permettre le rechargement des véhicules électriques utilisés par la commune. Outre la borne de recharge, 15 m² de panneaux solaires vont recouvrir cette borne de recharge. L'électricité produite, explique Philippe Mercier, adjoint chargé des travaux, va d'abord permettre de recharger le véhicule électrique de la municipalité. Toute l'électricité produite, et qui ne servira pas pour la voiture, sera ensuite réinjectée dans le réseau électrique de l'hôtel de ville. » Ce qui va permettre de sérieuses économies au fil du temps. Le coût de l'opération est fixée à 22 710 euros, et le conseil municipal a sollicité la communauté urbaine afin d'obtenir une subvention. Un très beau projet qui allie l'utile à l'économie et l'écologie.



Un technocentre régional de la méthanisation dans la commune

À l'automne 2022, sur l'Avenue de l'Hermilage, sur un terrain de cinq hectares à côté de la station d'épuration de la CUA et du centre de tri du SMAV, la commune va accueillir le technocentre de la méthanisation. On vous dit tout sur cette installation.

Une énergie propre

La méthanisation consiste à produire du gaz « vert » (le biogaz) à partir de matières agricoles et de déchets agroalimentaires et/ou industriels. Si certains, dans d'autres communes, avaient des craintes sur d'éventuelles odeurs et pollutions, on peut dire aujourd'hui que cette énergie verte ne pose aucun souci dans ce domaine.

Un projet collectif

Cette installation sera le fruit d'une concertation entre le privé et le public. La SAS Eurametha associe quatre actionnaires : la Communauté urbaine d'Arras, le SMAV (le syndicat mixte Artois Valorisation, qui collecte et traite vos déchets) et les groupes privés Véolia Eau et Engie.

Un centre haut de gamme

Le futur équipement sera à la fois un pôle de production biogaz, un centre de recherche et de développement et un lieu de formation aux techniques de méthanisation.

La production

Deux méthaniseurs absorberont les déchets agricoles et agroalimentaires. Le biogaz produit sera injecté dans le réseau local d'EDF pour alimenter environ deux mille foyers, l'équivalent de notre commune.

Le coût

L'investissement prévisionnel est de 17,5 millions d'euros, avec 5,5 millions de subventions de l'État et de l'Europe.



Les travaux du bassin d'orage se poursuivent

Débutés en novembre 2019, les travaux du bassin d'orage, dans le domaine de Vaudry-Fontaine, se poursuivent.

Ce bassin est le huitième installé par la Communauté Urbaine d'Arras (CUA). D'une capacité de 2400 m³, il va capter les eaux de pluie et les stocker, avant de les renvoyer vers la station d'épuration pour qu'elles soient traitées et rejetées dans le milieu naturel, à savoir la Scarpe notamment, en limitant les pollutions.

En absorbant les eaux de pluie en cas de grosses précipitations, le bassin d'orage permet aussi de contenir un apport d'eau trop important directement à la station d'épuration. Trop d'eau en même temps peut déstabiliser la filière d'épuration et l'ensemble des micro-organismes qui assurent la dépollution.



Avec la construction du bassin de Saint-Laurent-Blangy, on estime que 20% des déversements dans le milieu naturel sur l'ensemble de l'agglomération pourraient être évités, soit 85 000 m³ d'eau dite polluée. Pour la construction de ce nouvel équipement, la CUA a investi cinq millions d'euros sur trois ans. Situé dans un site classé, ce bassin sera entièrement enterré, et à l'issue du chantier, rien ne sera visible. Une partie de cet investissement sera pris en charge par l'Agence de l'eau.



Vue finale depuis la rue Laurent Gers une fois le bassin d'orage totalement finalisé

Cérélia s'invite à Actiparc



Cérélia, leader des pâtes ménagères prêtes à cuire, a choisi de quitter Liévin pour s'installer à Saint-Laurent-Blangy, dans la zone Actiparc. L'entreprise va investir cinquante millions d'euros dans son nouvel outil de production, et une cinquantaine d'emplois sera créée à terme. La filière agroalimentaire se renforce encore un peu plus dans notre commune.

Cérélia, société très présente à l'export, compte onze usines en Europe et en Amérique du Nord. L'entreprise compte mille six cents salariés dans le monde, dont sept cents en France. Leader des pâtes ménagères, pour les tartes ou les pizzas par exemple, Cérélia a décidé de poursuivre son développement sur notre territoire. Un territoire attractif notamment par la proximité d'un réseau routier et autoroutier très complet.

Cérélia souhaite construire un bâtiment de 27 000 m² sur un terrain de 96 000 m². Les travaux ont débuté, et l'ajout d'un entrepôt est déjà prévu pour septembre 2021. L'extension des capacités de production et l'installation d'un centre de recherche et de développement est prévue ensuite pour mars 2022. S'il augmente sa capacité de production, ce nouvel outil performant lui permettra également de réduire les consommations d'énergie, les salariés y gagnant en confort et en qualité de vie au travail. **Cet investissement est porteur de cinquante emplois supplémentaires, le site comptant trois cents emplois à terme.**

Avec les arrivées de LFB (médicaments) et de la Maroquinerie d'Arras, l'implantation de Cérélia est l'une des trois plus importantes implantations sur le territoire de la commune.

Un problème de vélo... Soignons les Biclous

En début d'année, dans un local proche de la mairie, en partenariat avec l'ADAV (l'association pour le Droit Au Vélo), Pierre Tittlein lançait « Soignons les Biclous ». L'objectif : apprendre à réparer son vélo en toute autonomie et à moindre coût. Régis, présent chaque mardi soir de 18 h à 19 h 30, avec Ludovic et Jean-Pierre, nous explique. « On leur apprend à faire des réglages et du dépannage. Mais aussi à contrôler la pression des pneus qui est indiqué sur le flanc. » Réouvert depuis la fin du confinement, l'atelier ne désemplit pas. « Il y a toujours quelqu'un qui passe pour un petit besoin. » Le confinement aurait-il changé les mentalités avec le vélo ? « Il est difficile de répondre à cette question, puisque c'est notre première année de fonctionnement. Mais on voit quand même un autre engouement pour le vélo. » A l'image de cette petite famille venue acheter un vélo pour Monsieur et un autre pour Madame, afin d'y accrocher la remorque des enfants. « Nous faisons aussi de la vente. Nous retapons les vélos pour les mettre en sécurité, et ils sont vendus autour d'une cinquantaine d'euros. » Et



ils partent comme des petits pains à ce tarif là ! Le local est en plus très accueillant, bien éclairé, très propre, et équipé par un grand nombre d'outils. « Il est facilement accessible avec ce parking derrière la mairie, et nous avons aussi de la place à l'extérieur pour travailler si besoin. »

- Soignons Les Biclous, rue Marcel Hanart (derrière la mairie). Contact sur la page Facebook (Soignons les Biclous).



Le domaine de Vaudry-Fontaine et sa fontaine, un bijou de notre commune



Tous les Immercuriens connaissent évidemment le domaine de Vaudry-Fontaine. La commune a décidé d'y mener de profonds travaux, d'un peu plus de 100 000 euros pour la réhabilitation de la fontaine dont la moitié sera à la charge de la commune. Cet investissement vient s'ajouter aux 250 000 euros déjà engagés pour la réalisation des terrasses en bord de Scarpe ainsi que le rafraîchissement du parking et la création de locaux poubelles. On vous dit tout sur l'histoire du domaine et de sa fontaine et sur les travaux qui seront menés.

Sa création

Le domaine, d'un peu plus de huit hectares, est situé en bord de Scarpe. Son origine remonte à l'installation de la Prévôté de Saint-Michel, en 1640. Inclus dans une zone de marais, le site est limité par un versant crayeux. D'où une circulation des eaux qui entraîne la formation de sources. D'où celle de Vaudry-Fontaine, appelée autrefois Fontaine à Mouscron. Au 17ème siècle, le site est agencé en parc ordonnancé, et vers 1765, une fontaine est érigée sur l'emplacement de la source.

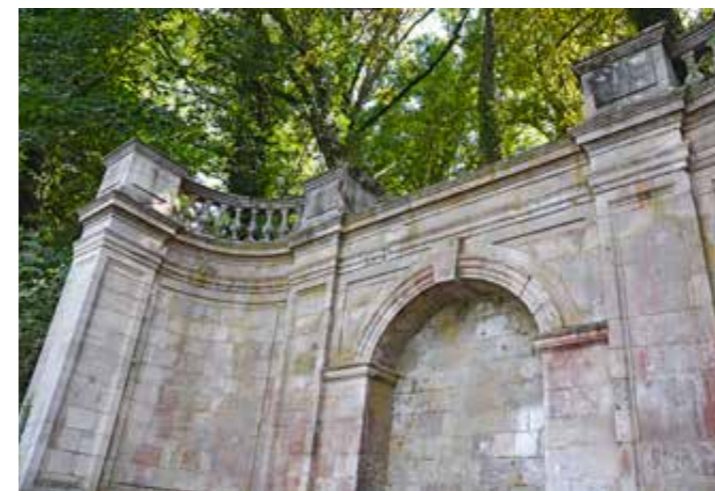
Sa fontaine

Elle est conçue sous la forme d'un hémicycle avec un faux portique central à arc surbaissé abritant un banc. A l'arrière, deux escaliers latéraux donnent accès à une terrasse supérieure close par une balustrade qui couronne la façade. A l'avant est aménagé un parvis en grès qui, en son centre, laisse apparaître le bouillonnement de la source. L'eau s'écoule alors vers un bassin semi-ovale, puis un canal rectiligne qui traverse le parc avant de rejoindre la Scarpe. Elle est d'une hauteur de cinq mètres, sur dix mètres de longueur. Les matériaux utilisés sont le grès pour l'embranchement immergé, le sol dallé, le soubassement de mur et les deux escaliers en arrière. On retrouve du calcaire sur les murs et murets et les balustrades, mais aussi de la brique en bordure d'embranchements.



Son histoire

Appartenant à des propriétaires privés, elle bénéficie, vers 1956, d'une restauration de la fontaine monumentale à l'identique. En 1963, le propriétaire, qui est alors directeur adjoint du musée Marmottan à Paris, décroche le classement des un peu plus de huit hectares du parc en « site pittoresque », ni plus ni moins comme le Parc de Versailles. L'arrêté est signé par le ministre des affaires culturelles le 22 avril 1963, avant que finalement l'ensemble soit cédé à la commune de Saint-Laurent-Blangy en 1999.




Les travaux

Sur le site Vaudry-Fontaine, on ne fait pas n'importe quoi, n'importe comment. Nicolas Kusmierk, qui a suivi le dossier en tant qu'adjoint chargé de l'urbanisme précise que la ville travaille de pair avec les services de l'Etat tant sur la rénovation du site que sur les usages qui seront de plus en plus restrictifs en raison du classement du site.

Depuis 2014, la commune a entrepris d'élaborer avec les services de l'État un programme pluriannuel de réhabilitation du site. Un permis a été délivré dans ce sens en juillet 2017, suite à une autorisation ministérielle de septembre 2015.

Les prochains travaux sont donc ciblés sur cette fontaine monumentale **qui constitue l'emblème du domaine de Vaudry-Fontaine. Sa mise en valeur va permettre de redonner une identité historique et patrimoniale. L'ambition de la commune est de permettre à la population immercurienne de s'approprier ce patrimoine unique.** Des animations culturelles seront également proposées au fil du temps.

FONDATION

DU PATRIMOINE

La fondation du patrimoine a confirmé que le dossier Mécénat pour la restauration de la fontaine monumentale est accepté. Ce label est délivré à des immeubles d'intérêt patrimonial au vu de la qualité du programme de travaux envisagé. Grâce à cette reconnaissance une subvention ainsi que l'ouverture d'une campagne de dons est possible.

La nature des travaux

Les travaux consistent en la restauration des parements, la restitution de la partie manquante de la balustrade et la consolidation des emmarchements. Une inspection de l'édifice sera réalisée avant un rejointoiement sur les maçonneries en grès, en pierre calcaire et en briques. Les pierres fracturées seront changées, les pierres érodées seront ragrées. Une reprise des marches, des dalles et des parements, par dépose et repose, sera effectuée. Enfin l'écoulement sera traité pour redonner à l'édifice toute sa splendeur.



Une Immercurienne secrétaire de Miss Courbes

C'est un tout jeune comité. Né en février 2020, et qui compte parmi son bureau une Immercurienne, Sophie Boucanseau, trésorière de l'association : « Notre association a pour but de promouvoir le body positive qui consiste à accepter son corps. Le comité Miss Courbes Nord - Pas-de-Calais veut combattre toutes les formes de discrimination en raison de la corpulence physique. » Le comité promeut également la beauté, le charme et l'élégance des femmes dites rondes, pour leur permettre d'avoir confiance en elles et d'affronter leur crainte. « Et surtout de montrer qu'une femme ronde est avant tout une femme. » Pour cela, le comité met en place une élection où sera élue une miss et trois dauphines. « Pour participer à l'élection, le seul critère est de faire une taille 44. Il n'y a pas de limite d'âge, et on peut s'inscrire à partir de 16 ans (avec autorisation parentale). »



La première élection se déroulera le samedi 7 novembre 2020 à 20 heures à la salle des fêtes de Sains en Gohelle, Les inscriptions pour l'élection 2021 sont d'ores et déjà ouvertes, il suffit d'envoyer sa candidature à l'adresse mail : misscourbesnpdc@gmail.com.

La mairie fait la chasse aux dépôts sauvages

Le confinement aurait-il fait perdre la tête à certains ? Depuis plusieurs semaines, dans la commune, des dépôts sauvages fleurissent à droite et à gauche. Des sacs de vêtements, des déchets, des matériaux de construction, des jets par les fenêtres, la commune a décidé de mettre fin à toutes ces incivilités. « Récemment, nous avons relevé la plaque d'un automobiliste qui jetait des déchets par sa fenêtre, et nous avons porté plainte. » Ces pratiques sont bien sûr interdites et peuvent vous coûter très cher. En effet, déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de 68 €. Nous avons la chance de résider dans une commune verdoyante, paisible et propre. Il faut que chacun la respecte.



N'oubliez pas également de rentrer les poubelles vertes et jaunes pour ne pas empêcher la circulation sur les trottoirs. Ces poubelles sont de véritables obstacles pour les personnes à mobilités réduites.

La sécurité avant tout

Depuis quelque temps la ville multiplie les marques de prévention pour améliorer la sécurité des Immercuriens. Ainsi ont été installées, devant le passage piéton de la rue Laurent Gers, deux figurines jaunes fluorescentes, une de chaque côté de la route, pour marquer cet endroit très fréquenté, à la sortie du rond point, près du parc de Vaudry-Fontaine. Un peu plus loin, sur le pont qui enjambe la Scarpe, un feu clignotant a également été installé pour signaler qu'un autre passage piéton était présent à la sortie du chemin de halage. Avec les travaux du bassin d'orage, le nombre de voitures traversant la commune, notamment par les rues Clémenceau et Laurent-Gers, est en forte augmentation. La plus grande prudence est donc de mise sur l'ensemble de la traversée de la commune où, il faut le rappeler, la vitesse est limitée dans de nombreuses rues à 30 km/h.



Médiathèque Jean-Paul Fleurquin
Saint-Laurent-Blangy

vacances
100%
Halloween

Du 20 au 31
octobre

La Médiathèque est réouverte !
Venez emprunter !
Mardi 9h-14h
Mercredi 14h-19h
Vendredi 14h-19h
Samedi 10h-12h et 14h-17h30

Ateliers créatifs
baguette magique, linogravure,
livre magique pop-up
Ciné-frissons
Sacs de livres surprises
Atelier dessin monstrueux
Borne à selfie : repars avec ta photo terrifiante !

Gratuit, réservation sur place
03 21 15 30 90 mediatheque@saint-laurent-blangy.fr

Mardi 20 oct	Mercredi 21 oct	Jeudi 22 oct	Vendredi 23 oct	Samedi 24 oct
Ciné-goûter effrayant De 14h à 16h à partir de 5 ans	Ciné-goûter effrayant De 10h à 12h à partir de 5 ans Sacs-surprises BOO!	Atelier créatif autour d'Harry Potter Création d'une baguette magique et origami 10-12h pour les 5-7 ans 14-16h pour les 8-12 ans	Atelier créatif autour d'Harry Potter Création d'une baguette magique et origami 10-12h pour les 5-7 ans 14-16h pour les 8-12 ans	10h-12h & 14h-17h30 Sacs-surprises BOO!
Mardi 27 oct	Mercredi 28 oct	Jeudi 29 oct	Vendredi 30 oct	Samedi 31 octobre ! HALLOWEEN
Ciné-goûter effrayant De 14h à 16h à partir de 5 ans	Ciné-goûter effrayant De 10h à 12h à partir de 5 ans Sacs-surprises BOO!	Atelier créatif linogravure 10-12h et 14h-16h pour les 8-12 ans	Atelier créatif linogravure 10-12h pour les 8-12 ans Atelier créatif livre pop-up monstrueux 10-12h et 14h-16h pour les 5-7 ans	Atelier livre magique pop-up 10-12h (pour les 8-12 ans) Atelier dessin monstrueux 14h-16h30 (à partir de 5 ans) Viens te prendre en photo déguisé sur la borne à selfie et repars avec ta photo ! 10-12h 14h-17h30 Petite surprise pour les enfants déguisés...

Musiciens en herbe ou non-musiciens :
2 nouveaux ateliers s'ouvrent à vous à l'école de musique!

NOUVEAUTÉ
ÉCOLE DE MUSIQUE

Atelier Percussions corporelles

le vendredi de 17h30 à 18h30
Initiation à la rythmique par la gestuelle du corps
vous êtes votre propre instrument !
A partir de 9 ans, jeunes et adultes.

Atelier Batucada

le vendredi de 18h30 à 20h30
Initiation à la percussion brésilienne, percussions dérivées de la samba
A partir de 9 ans, jeunes et adultes.

Début des séances le vendredi 6 novembre, à l'école de musique de Saint-Laurent-Blangy
 Sur inscription exclusivement (contexte sanitaire) auprès de Christophe Laloux, Directeur de l'école de musique
ecolemusique@saint-laurent-blangy.fr ou 06 31 14 60 40
 Les 3 séances de novembre sont offertes, puis tarif auprès du directeur.



Noël des Seniors 2020

Création et Conception du Liaisons : Service Communication Ville de Saint-Laurent-Blangy - Tel. 03 21 50 14 00 - REPRODUCTION INTERDITE

Exceptionnellement, cette année le Centre Communal d'Action Sociale propose à tous les habitants de Saint-Laurent-Blangy à partir de **65 ans** de choisir entre le **Cadeau** de fin d'année ou un **Bon Restaurant** (à valoir soit au Jardin de Saint-Laurent ou la Taverne des Gaulois).

La distribution des cadeaux se fera à partir du jeudi 17 jusqu'au 19 décembre 2020 selon le secteur de votre domicile et le Bon Restaurant vous sera envoyé par courrier.

Pour bénéficier du cadeau ou du bon, vous devez remplir un bulletin ci-dessous, à déposer en Mairie avant le 4 novembre.

BON RESTAURANT au choix, offre uniquement pour les Immercuriens à partir de 65 ans.

NOM Prénom

Date de Naissance Tél.

NOM du conjoint PRÉNOM

Date de Naissance Adresse complète

Validité du Bon Restaurant jusqu'au 31 mars 2021 Total Bon(s) :

Le Signature

À déposer en Mairie à l'accueil avant le mercredi 4 novembre 2020.

Ce Bon nominatif vous sera envoyé par courrier

En application du règlement général sur la protection des données (RGPD), les données à caractère personnel collectées par ce formulaire font l'objet d'un traitement dont le responsable est la ville de Saint-Laurent-Blangy. Ces informations sont nécessaires à votre inscription à l'opération « Noël des seniors 2019 » et sont réservées à l'usage des services concernés : Service social.



Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Distributeurs bénévoles. Elles seront conservées pendant une durée de trois mois après l'opération. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement et du droit à la portabilité. Vous pouvez exercer ces droits et/ou saisir notre délégué à la protection des données par le lien suivant <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/st-laurent-blangy>

CADEAU PERSONNE SEULE à partir de 65 ans

NOM Prénom

Date de Naissance Tél.

Adresse complète

Souhaite bénéficier du cadeau de Noël des Aînés offert par le CCAS

Le Signature

À déposer en Mairie à l'accueil
avant le mercredi 4 novembre 2020

La distribution se fera à partir du jeudi 17 décembre jusqu'au 19 décembre 2020 selon le secteur de votre domicile.

CADEAU COUPLE à partir de 65 ans

NOM Prénom

Date de Naissance Tél.

NOM du conjoint PRÉNOM

Date de Naissance

Adresse complète

Souhaite bénéficier du cadeau de Noël des Aînés offert par le CCAS

Le Signature

À déposer en Mairie à l'accueil
avant le mercredi 4 novembre 2020

La distribution se fera à partir du jeudi 17 décembre jusqu'au 19 décembre 2020 selon le secteur de votre domicile.